



# **INSCRIPTION SUR LE REGISTRE**

## **« Plan Prévention Canicule »**

Chaque année, afin de parer aux risques d'un éventuel épisode caniculaire, un registre est tenu à jour par le Centre Communal d'Action Sociale de la commune : il recense les personnes âgées, les personnes handicapées, isolées ou particulièrement vulnérables.

**Les informations figurant sur ce registre sont strictement confidentielles et protégées conformément aux règles de recueil informatisé des données personnelles.**

Ainsi, lorsque le Préfet décide de déclencher sur le département le plan canicule, le Centre Communal d'Action Social de la commune peut contacter très rapidement les personnes inscrites, s'assurer de leur état de santé, leur apporter le cas échéant une aide adaptée en liaison avec les structures compétentes (services sanitaires, services d'aide à domicile....).

**N'hésitez pas à effectuer, rapidement, cette simple démarche d'inscription aux guichets de l'accueil de la mairie : les effets d'une canicule sont malheureusement, parfois, lourds de conséquences chez les personnes vulnérables,**

Le Maire,  
Jean-Pierre BOTHEREAU